

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 16 JUIN 2021

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à neuf heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B COMPÉTENCE DISTRIBUTION se sont réunis en séance ordinaire à la Salle des Fêtes de PÉRIGNÉ, sous la présidence de Monsieur Bernard BELAUD, Président.

Date de convocation : le 9 juin 2021

Date d'affichage : le 9 juin 2021

Date de publication : le

Nombre de membres en exercice : 66
 Nombre de membres présents : 36 délégués titulaires et 4 délégués suppléants
 Nombre de votants : 36 délégués titulaires et 3 délégués suppléants

Secrétaire de séance désigné : Madame Marylène PICARD

COLLECTIVITE	NOM et PRENOM	Présent	Absent excusé	NOM et PRENOM	Présent	Absent excusé
ALLOINAY	RENAUD Nadine	X		CHOLLET Daniel		X
ALLOINAY	MINOT Daniel	X		RAFFOUX Jean-Guy		X
ASNIERES EN POITOU	BARREAUD Michel		X	MORIN Christine	X	
AUBIGNE	LESLIE Michelle		X	WILKINSON Judith		X
BRIEUIL SUR CHIZE	PICARD Marylène	X		NEAU Claude		X
BRIOUX SUR BOUTONNE	HAYE Jean-Marie	X		PICORON Nadège		X
BRIOUX SUR BOUTONNE	ROYER Daniel		X	GEOFFROY Maryline		X
CAUNAY	SICAULT Jean-Claude	X		BAUDON Christian		X
CELLES-SUR-BELLE	FOUCHE Jean-Louis	X		DENIS Pascal		X
CHEF-BOUTONNE	WATTEBLÉ Frédéric	X		AUBERT Christian		X
CHEF-BOUTONNE	ACE Helen		X	KOHLER Marie		X
CHEF-BOUTONNE	TRUTEAU Pascal	X		BOURSIER Angélique		X
CHEF-BOUTONNE	MICHELET Fabrice		X	GOUJEAU Christian		X
CHÉRIGNÉ	OLIVIER Chantal	X		PASQUAY Frédéric		X
CHIZE	BARRÉ Daniel	X		GUERIN Bernard		X
CLUSSAIS LA POMMERAIE	BALLAND Jean-Michel		X	VARIN Louis		X
COUTURE D'ARGENSON	KONATE Amadou	X		BOUREAU Jean-François		X
ENSIGNE	BELAUD Bernard	X		MAGNERON Alain		X
FONTENILLE	BOUFFARD Christian	X		DANIAUD Amandine		X
FONTIVILLIÉ	TIRBOIS Dimitri		X	FICHET Pierre		X
JUILLE	FAZILLEAU Yannick		X	RICHARD Mickaël		X
LA CHAPELLE POUILLOUX	GALLE Perrine		X	MENANTEAU Denis		X
LES FOSSES	VIAUD Jonathan		X	ARCHIMBAUD Guénaëlle		X
LE VERT	POINAS Sylviane	X		MEMETEAU Christophe		X
LIMALONGES	MACHET Annette	X		DESCHAMPS Valérie		X
LIMALONGES	STOFFEL Claude		X	LEOMENT Nathalie	X	
LORIGNÉ	CORNUAUD Stéphane		X	THOREZ Bernard	X	
LOUBIGNÉ	PROUST Yane		X	BALLAND Cyril		X
LOUBILLÉ	COLLET Gérard		X	POINT Jean-Luc		X
LUCHÉ-SUR-BRIOUX	VOIX Didier		X	GIRAULT David		X
LUSSERAY	MARTIN Patrick	X		DURGAND François		X
MAIRE L'EVESCAULT	BARILLOT Dorick	X		MARQUET Pierrick		X
MAISONNAY	POUGNARD Philippe	X		GUERY Patrice		X
MARCILLÉ	BERNARD Eric		X	CHAUVET Jean-François		X
MELLE	COURTIN Béatrice	X		CHAUVET Christophe		X
MELLERAN	AIRVAULT Jean-Luc	X		GUIGNARD Laurent		X
MONTALEMBERT	AUDOIN Fabrice		X	PAIRAULT Stéphanie		X
MONTJEAN	BARRET Pascal	X		BERNARDIN Jeanne-Marie		X

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 16 JUIN 2021

PAIZAY LE CHAPT	BERTON Jacques		X	BRENET François		X
PERIGNE	POUVREAU Lise	X		GARLOPEAU Ambroise		X
PERIGNE	MARTIN Christian	X		CAQUINEAU Évelyne		X
PERS	GUERIN Marie-Claire	X		PRIEUR Monique	X	
PLIBOU	PETIT Olivier		X	BOULET Dominique		X
SAINT ROMANS LES MELLE	PELTIER Jérôme		X	EBRARD Johan		X
SAUZE VAUSSAIS	RAGOT Nicolas		X	HAMEL Patrice		X
SAUZE VAUSSAIS	CLISSON Philippe		X	BOUCHEREAU Isabelle		X
SAUZE VAUSSAIS	LOCHON Johnny		X	KNIGHTS Joseph		X
SECONDIGNE SUR BELLE	BERNARDIN Jocelyne	X		DEMOURON Bernard		X
SELIGNE	DUPIN Romain		X	ARCHAIMBAULT Monique		X
VALDELAUME	DESAIVRES Eric		X	JOLLY Jacques		X
VALDELAUME	MORNET KOHLER Maryse	X		GUILLOIN Jean-Luc		X
VERNOUX SUR BOUTONNE	PINEAU Max	X		ALEZEAU Christian		X
VILLEFOLLET	NIVELLE Jean-Pierre		X	GIRAUDEAU Alain		X
VILLEMALIN	RICHARD Eric	X		MOULIN Daniel		X
VILLIERS EN BOIS	MALVAUD Gérard	X		AYRAULT Jean-Christophe		X
VILLIERS SUR CHIZE	GARNIER Jacky	X		JOLLET Sandrine		X
CAN	COULON Jean-Claude	X		BRAULT Fabrice		X
CAN	DECHAIINE Catherine	X		PIQUEREAU Francis		X
CAN	LECOINTE Alain	X		RUDEWICZ Xavier		X
CAN	MARCHESSEAU Roger	X		MOREAU Mathieu		X
CAN	MARTINS Elmano		X	SIMMONET Florent		X
CAN	MATHÉ Pascal		X	AUBINEAU Mickaël		X
CAN	POUGNARD Stéphane		X	BROSSARD Sophie		X
CAN	RIOU GOURDON Guillaume	X		BAUDOIN Daniel		X
CAN	SALANON Jean-François		X	VENEAU Antoine		X
CAN	VACHON Séverine	X		BERGER Dominique		X

Le procès-verbal du Comité Syndical du 24 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

Madame Marylène PICARD est désignée secrétaire de séance.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – ANNÉE 2020 (2021-54) :

Monsieur Bastien BONNAUD, Directeur, présente au Comité Syndical le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable pour l'exercice 2020 (Voir document ci-joint).

Ce rapport rassemble et présente les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En 2020, le service distribution du SMAEP 4B a mis en distribution 2 005 884 m³ et a vendu aux 14 959 abonnés desservis 1 557 246 m³ avec un rendement de 78.5 % contre 81.5% en 2019. Cette baisse de rendement s'explique par une réduction significative de l'activité de recherches de fuites en raison du plan de continuité de l'activité mis en œuvre pendant le confinement du printemps 2020.

En 2020, le territoire distribution s'est élargi avec l'intégration du service d'eau de la commune de Beauvoir-sur-Niort auparavant géré en régie communale. Le nombre d'abonnés desservis a augmenté (solde de 1015 abonnés supplémentaires soit +7.28%). Les recettes du service sont en hausse (+6.39%). Le service Distribution est très peu endetté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical approuve ce rapport et charge le Président de l'envoyer aux collectivités adhérentes afin qu'elles puissent délibérer avant le 31 décembre 2021.

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 16 JUIN 2021

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU SERVICE DES EAUX (2021-55) :

Vu le règlement du service des eaux adopté par le Comité Syndical le 10 décembre 2012 et modifié par délibérations du 11 mars 2013, du 24 septembre 2013, du 31 octobre 2014 et du 6 avril 2016,

Monsieur Bernard BELAUD, Président, expose aux membres du Comité Syndical que lors du décès d'un abonné, le contrat n'est pas systématiquement mis à jour par le notaire ou les héritiers. Faute d'information, le Syndicat continue de facturer et les impayés s'accumulent. Quand le Syndicat est informé, le contrat est mis à jour sans résiliation.

Il serait par conséquent souhaitable de résilier le contrat au nom du défunt pour pouvoir émettre une facture d'arrêt de compte à inclure dans la succession et de mettre en place un nouveau contrat d'abonnement en cas de reprise par les ayants-droits. Cela nécessite une modification du Règlement du service.

Madame Séverine VACHON, Maire de la commune de Beauvoir-sur-Niort, suggère que les communes fassent remonter les transcriptions de décès au Syndicat pour que ce dernier puisse mettre à jour son fichier des abonnés.

Une autre modification du Règlement du service des eaux est proposée aux membres du Comité Syndical. En effet, un nouveau moyen de paiement est effectif depuis la dernière facturation pour le règlement des factures d'eau. Il s'agit du paiement de proximité qui peut s'effectuer dans un réseau de buralistes agréés grâce à l'apposition d'un datamatrix sur les factures. Les abonnés peuvent alors régler en numéraire (jusqu'à 300 €) ou par carte bancaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide de modifier le Règlement du service des eaux comme suit :

Ajout d'un article « 2.5 En cas de décès : »

« Le distributeur résilie d'office le contrat d'abonnement dès qu'il est informé du décès d'un abonné. Dans ce cas, une facture d'arrêt de compte est établie à la date du décès avec l'index relevé de manière contradictoire ou à défaut au prorata temporis. La fermeture du branchement n'a lieu que si aucun ayant-droit ne demande la souscription d'un contrat. »

Modification de l'article « 2.1 La souscription du contrat : »

« Les frais forfaitaires d'accès au Service de l'eau s'élèvent à 25 euros HT. Ces frais ne sont pas facturés dans le cas d'une réouverture de contrat demandée par le conjoint suite au décès de l'abonné. »

Modifier l'article « 3.5 Les modalités et délais de paiement : »

« Vous pouvez régler votre facture par :

- **carte bancaire ou prélèvement sur internet.**
- **chèque ou prélèvement unique avec le TIP SEPA à envoyer au Centre d'encaissement des Finances Publiques.**
- **prélèvement mensuel ou à échéance (contrat à demander au Syndicat).**
- **virement bancaire sur le compte de la Trésorerie figurant sur votre facture.**
- **en espèces (dans la limite 300 €) ou par carte bancaire muni de votre facture auprès d'un buraliste ou partenaire agréé. »**

Le Règlement du service des eaux ainsi modifié sera mis en ligne sur le site internet du Syndicat et transmis à tous les nouveaux abonnés.

FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT : BILAN 2020 ET PARTICIPATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2021 (2021-56)

Monsieur Bernard BELAUD, Président, rappelle aux membres du Comité Syndical que le FSL est un fonds géré par le Conseil Départemental des Deux-Sèvres pouvant être sollicité par les habitants en difficulté financière pour les aider à régler leurs charges de logement (loyer, énergie, eau, assurance, dépôt de garantie).

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 16 JUIN 2021

D'autres financeurs dont les distributeurs d'eau peuvent s'y associer soit par abondement soit par abandon de créances.

Le syndicat 4B y adhère depuis 2013 et a opté pour l'abondement (2915,50 € versés en 2014 soit 0,50 €/abonné, 4000 € versés en 2015, 2016, 2017 et 2018, 3000 € versés en 2019 et en 2020).

Au total en 2020, 2 891 demandes ont été déposées dont 2 382 demandes complètes et 2 108 aides ont été attribuées (taux de rejet de 25%). Globalement, le nombre de demandes est en baisse de 14%.

Pour le volet eau, 653 demandes ont été déposées (contre 693 en 2019) et 506 aides ont été attribuées (contre 536 en 2019) avec un montant moyen de 141 € (contre 130 € en 2019).

En ce qui concerne les abonnés du Syndicat 4B, 28 demandes ont été déposées (contre 23 en 2019) et 18 aides ont été attribuées (contre 17 en 2019) pour un montant total de 1 799 € (contre 1 758 € en 2019).

La participation du Syndicat avait été réduite à 3000 € en 2019 et 2020.

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président propose de maintenir la participation du Syndicat à hauteur de 3000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide d'abonder le Fonds de Solidarité Logement à hauteur de 3000 € au titre de l'année 2021 et autorise le Président ou un Vice-Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE VÉOLIA SUR LA COMMUNE DE CHEF-BOUTONNE – ANNÉE 2020 (2021-57) :

Monsieur Bernard BELAUD, Président, rappelle aux membres du Comité Syndical que la commune de Chef-Boutonne a transféré sa compétence Distribution d'eau potable au Syndicat 4B depuis le 1^{er} janvier 2020.

Un avenant au contrat de délégation de service public par affermage a été conclu entre le Syndicat et la société VÉOLIA depuis le 1^{er} janvier 2016. Ce contrat s'achève le 31 décembre 2025.

L'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession prévoit que « le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services » (Voir document joint).

En 2020, VÉOLIA a assuré la desserte en eau de 2 056 habitants soit 1281 abonnés sur le territoire de l'ex-commune de Chef-Boutonne. Pour ce faire, VÉOLIA a acheté 133 551 m³ d'eau au service production du Syndicat 4B et a vendu 104 393 m³ aux abonnés, soit un rendement réseau de 79.4%.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical approuve le rapport annuel du délégataire VÉOLIA pour l'année 2020.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE AVEC DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC À VÉOLIA – ANNÉE 2020 (2021-58) :

Monsieur Bastien BONNAUD, Directeur, présente au Comité Syndical le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable avec DSP VÉOLIA pour l'exercice 2020 (Voir document ci-joint).

Ce rapport rassemble et présente les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il reprend les données du Rapport Annuel du Délégué VÉOLIA complétées par les données concernant le financement des investissements du service qui est du ressort du Syndicat.

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 16 JUIN 2021

En 2020, le Syndicat a réglé le solde des travaux de renouvellement de la conduite et des branchements de la rue de la Pyrounelle pour 54 682,12 € HT et a engagé les travaux de renouvellement de la conduite ainsi que des branchements de la route de Melle (travaux toujours en cours au 31/12/2020) pour un montant de 96 028,64 € HT réglé en 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical approuve ce rapport et charge le Président de l'envoyer à la commune de Chef-Boutonne afin qu'elle puisse délibérer avant le 31 décembre 2021.

VOTE DES TARIFS SUR LES COMMUNES DE LOUBIGNÉ, LOUBILLÉ ET VILLEMALIN (2021-59) :

Monsieur Bernard BELAUD, Président, rappelle aux membres du Comité Syndical que depuis le 1^{er} janvier 2020, le Syndicat 4B a repris la compétence Distribution d'eau potable de l'ex-Syndicat de Loubigné.

Un avenant au contrat de délégation de service public a été signé avec la SAUR. Le contrat s'achève le 12 septembre 2022.

Le Syndicat doit théoriquement communiquer les parts collectivité votées à la SAUR avant le date anniversaire du contrat (12 septembre N). Or, la valeur des indices d'actualisation des parts fermières n'est connue qu'au 1^{er} juillet. Le Syndicat doit donc voter ses parts avant actualisation des parts fermières.

Le prix de l'eau sur ces 3 communes comporte 4 composantes :

- Abonnement :
 - Part fermière fixée à 18.57 € HT avant actualisation
 - Part collectivité à fixer
- Part variable :
 - Part fermière fixée à 0.8020 € HT avant actualisation
 - Part collectivité à fixer

Lors du vote des tarifs de distribution pour l'année 2020 en Comité Syndical le 11 décembre 2019, la trajectoire des prix sur ce territoire a été fixée comme suit :

- La part fixe collectivité (43,00 € en 2019 et 2020) sera augmentée sur 2 ans en fonction de la part fermière pour que le prix abonnés soit identique à celui du territoire Centre en 2022.
- La part variable collectivité (1,00 € en 2019 et 2020) sera réduite sur 2 ans en fonction de la part fermière pour que le prix abonnés soit identique à celui du territoire Centre en 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide de poursuivre le lissage des tarifs tel que prévu sur les communes de Loubigné, Loubillé et Villemalin :

- Part fixe collectivité : 66.93 € HT/an (soit prix abonné d'environ 85.50 € HT/an)
- Part variable collectivité : 0,7880€ HT/m³ (soit prix abonné d'environ 1.59 € HT/m³)

QUESTIONS DIVERSES :

Madame Marie-Claire GUÉRIN, Maire de la commune de PERS, signale qu'il y avait eu des interruptions de service lors des travaux de renouvellement de réseau à La Pommeraie. Elle souhaite que la commune de Pers soit prévenue la prochaine fois au même titre que la commune de Clussais-la-Pommeraie. Monsieur Bastien BONNAUD, Directeur, explique que ces interruptions sont liées à des casses réseaux malheureusement imprévisibles.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures,
Le Président,
Bernard BELAUD

**SYNDICAT MIXTE
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
4 B
79170 PERIGNÉ**